

## L'implication citoyenne, au cœur des priorités municipales

### Lancement de l'appel à projets citoyens 2026



#### Des idées, pour l'intérêt de tous ? La Ville vous aide à les réaliser !

L'appel à projets d'initiatives citoyennes démarre en avril 2026. Une campagne de communication démarre mardi 28 avril pour inciter toutes les personnes résidant ou travaillant à Vitrolles qui ont un projet d'intérêt général pour la ville, de le déposer sur le site internet [Vitrolles13.fr](http://Vitrolles13.fr).

**Vous avez jusqu'au 30 mai pour inscrire votre projet sur [Vitrolles13.fr](http://Vitrolles13.fr)**

#### Un projet d'initiative citoyenne, c'est quoi ?

L'Appel à Projet Citoyen est un dispositif annuel d'implication citoyenne initié par la Ville.

Objectif : favoriser le pouvoir d'agir des habitants.

Ce dispositif permet à celles et ceux qui le souhaitent de déposer un ou plusieurs projets ouverts à tous et d'intérêt collectif. Les projets retenus seront soumis à la votation citoyenne avant d'être délibérés

par le conseil municipal en exercice.

Une subvention de projet sera votée par le Conseil municipal. Elle pourra être de 8 000 € maximum par projet retenu par les habitants.

#### J'ai une idée de projet ! Qui pour m'aider ?

Un Conseil Participatif de la Vie Associative et Citoyenne (CPVAC) a été créé pour accompagner les porteurs de projets participatifs.

Son rôle est également :

- d'étudier l'ensemble des projets réceptionnés et d'en apprécier la pertinence, la faisabilité et l'intérêt collectif.
- de faire remonter à la ville les projets répondant aux critères définis dans ce règlement intérieur.
- d'apprécier la réalisation des projets retenus et accompagnés par la ville.



## Quels sont les critères à respecter ?

Vous avez une idée de projet sur le territoire vitrollais dans le champ de :

- la transition écologique
- du rayonnement de la Commune
- les enjeux de solidarité, de santé, d'éducation et du vivre ensemble
- l'implication citoyenne

**Proposez-le nous !**

## Comment procéder ?

La première étape est de de nous faire parvenir votre idée ou projet en renseignant le formulaire dédié sur [vitrolles13.fr](http://vitrolles13.fr) :

Ensuite, le CPVAC prendra contact avec vous pour étudier la faisabilité et l'éligibilité de votre projet.

## Sous quels délais ?



- Samedi 30 mai 2026 : Date limite de dépôt des dossiers
- Vendredi 26 juin 2026 : Lecture des dossiers et validation par les membres du CPVAC
- Samedi 5 septembre 2026 : Votation de la population pendant la journée des associations et en ligne jusqu'au 14 septembre. Les projets sont classés par ordre de préférence.
- Octobre 2026 : Présentation au Conseil municipal du mois d'octobre pour le financement des projets.

## Besoin d'inspiration ? Découvrez les projets sélectionnés en 2025 !

L'an dernier, quatre projets citoyens et d'intérêt général ont été financés. De nombreux Vitrollais avaient soutenu ces idées. Cette consultation a élargi la démarche vers l'ensemble des citoyens.

→ Retrouvez toutes les informations ici : [Projets d'initiative citoyenne – Ville de Vitrolles](#)

---

### Contact presse

**Sylvie Reverbel**

Ville de Vitrolles

Direction de la communication

Tél. : 04 42 77 91 48 - 06 85 45 17 59

Email : [presse@ville-vitrolles13.fr](mailto:presse@ville-vitrolles13.fr) – Site internet : [www.vitrolles13.fr](http://www.vitrolles13.fr)